



Rives de Saône

COMPÉTITION DE CANOÉ KAYAK À AUXERRE

LE JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-JEAN-DE-LOSNE / SEURRE



DOSSIER

Enfance-Jeunesse,
un service sur tout
le territoire



TOURISME

Un nouveau sentier
pédestre

“ Le 11 avril 2012, le Conseil communautaire, sur proposition de l'Exécutif de la communauté de communes, a voté lors de l'adoption du budget 2012 une hausse de la Taxe d'Habitation, du Foncier Non Bâti et de la Contribution Foncière des Entreprises portant les taux respectivement à 9,18 % ; 1,59 % ; 20,19 %. Depuis 2005, année de création de *Rives de Saône*, la question du financement de l'exercice des compétences s'est toujours posée comme un problème de fond. Les besoins du territoire sont patents : zone d'activité économique, équipements sportifs, halte-garderie à Saint-Jean-de-Losne, politique d'accueil et de développement du tourisme, politique fluviale... Le constat est sans appel : la faiblesse structurelle et historique des finances communautaires ne permet pas de répondre à ces besoins. Aujourd'hui, la réforme des finances publiques, en gelant les dotations de l'État, l'absence de dynamisme économique, la contribution des entreprises étant jusqu'en 2010 la seule ressource fiscale de la communauté de communes, ont mis en évidence sans conteste possible, l'impossibilité même d'assurer le fonctionnement à périmètre constant de *Rives de Saône*. Les hausses des taux en sont la conséquence. À terme, une réflexion sur le pacte fiscal entre les communes et la communauté est à engager pour définir une politique coordonnée vis-à-vis des taxes locales. Une part importante de ce numéro d'information est consacrée à l'Enfance-Jeunesse. Cette compétence majeure intéresse l'ensemble du territoire et constitue l'effort budgétaire le plus important de la communauté de communes. Une fierté : le Relais Assistante Maternelle est le plus important de Côte-d'Or et l'un des plus dynamiques. Il reste de nouveaux chapitres à écrire : accueil du mercredi, accueil ados et jeunes, halte-garderie sur le secteur de Saint-Jean-de-Losne... Mais les contraintes budgétaires évoquées au début de mon propos en reportent pour le moment la réalisation. ”

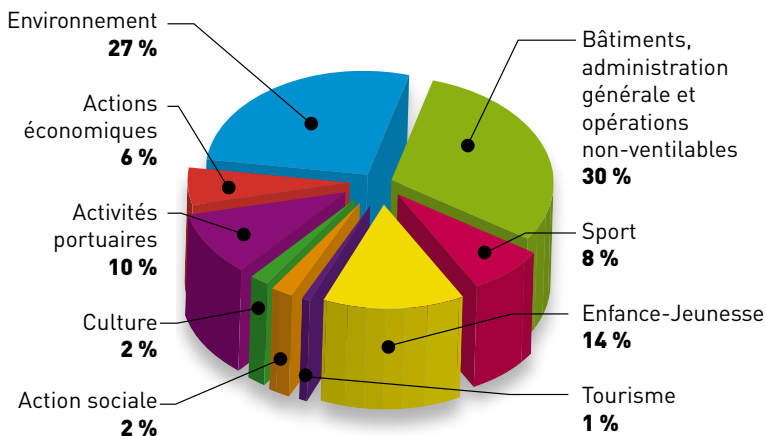
FINANCES

//// Le compte administratif 2011

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses payées et des recettes encaissées par la communauté de communes.

| | |
|----------------------------|------------------------|
| Recettes de fonctionnement | 11 178 448,93 € |
| Dépenses de fonctionnement | 10 843 234,23 € |
| Excédent | 335 214,70 € |
| Recettes d'investissement | 3 190 743,67 € |
| Dépenses d'investissement | 2 333 888,10 € |
| Excédent | 856 855,57 € |
| RESTES À RÉALISER | |
| Recettes | 298 588,95 € |
| Dépenses | 562 422,00 € |
| Déficit | - 263 833,05 € |
| Résultat | 928 237,22 € |

RÉPARTITION DU BUDGET 2012 PAR POLITIQUE PUBLIQUE



Recette fiscale des impôts ménage (taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés non bâties) par habitant : 137,96 €

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT

Recette par habitant : 60,14 €

//// Budget 2012 voté le 11 avril 2012 par le Conseil Communautaire

FONCTIONNEMENT // DÉPENSES = 12 676 037 €

| | |
|--|--------------------|
| Déficit antérieur reporté | 322 108 € |
| Charges à caractère général | 4 715 378 € |
| Frais de personnel | 2 058 368 € |
| Reversement à l'État et aux communes | 2 172 910 € |
| Dépenses imprévues | 39 199 € |
| Virement à la section d'investissement | 218 845 € |
| Amortissements des biens immobilisés | 811 650 € |
| Charges de gestion courante | 2 108 717 € |
| Intérêts des emprunts | 148 782 € |
| Charges exceptionnelles | 80 080 € |

INVESTISSEMENT // DÉPENSES = 3 348 820 €

| | |
|--|--------------------|
| Déficit antérieur reporté | 412 179 € |
| Reversement subvention d'investissement | 3 504 € |
| Opérations d'ordre dont amortissements de subventions d'investissement | 314 231 € |
| Remboursement capital des emprunts | 1 174 342 € |
| Immobilisations incorporelles | 299 924 € |
| Immobilisations corporelles | 756 635 € |
| Travaux en cours | 387 405 € |
| Opérations sous mandat | 600 € |

FONCTIONNEMENT // RECETTES = 12 695 253 €

| | |
|--|--------------------|
| Excédent antérieur reporté | 310 460 € |
| Remboursements divers | 130 213 € |
| Amortissements des subventions d'investissement | 134 292 € |
| Produits des services | 1 121 970 € |
| Impôts et taxes | 4 785 000 € |
| Dotations et participations (État, CAF et collectivités) | 1 804 228 € |
| Autres produits de gestion courante | 4 195 897 € |
| Produits financiers | 140 € |
| Produits exceptionnels | 33 115 € |
| Reprises sur amortissements | 179 939 € |

INVESTISSEMENT // RECETTES = 3 348 820 €

| | |
|--|--------------------|
| Excédent antérieur reporté | 1 269 034 € |
| Virement de la section de fonctionnement | 218 845 € |
| Amortissements des biens immobilisés | 811 650 € |
| Dotations, fonds et réserves | 563 785 € |
| Subventions d'équipement | 373 657 € |
| Produits des emprunts | 88 138 € |
| Immobilisations financières | 23 111 € |
| Opérations sous mandat | 600 € |



PAROLE de MAIRE

**Pierre-Étienne
Contesse**
Franxault
410 habitants

Les communes des cantons de Seurre et Saint-Jean-de-Losne mettent en commun leurs moyens pour offrir des services adaptés aux besoins des habitants. Cette mise en commun est proportionnelle aux ressources de chaque commune. Quant aux services proposés, ils sont nombreux (accueil périscolaire, déchetterie, sport, centre de loisir, portage des repas, culture et musique, ...) sans pour autant répondre à l'intégralité des besoins d'une population rurale (transport en commun, garde du mercredi, ...).

La communauté de communes dispose par ailleurs de ressources issues de la contribution des entreprises. Ainsi, l'implantation ou le départ d'une entreprise impacte directement le budget communautaire et donc les services proposés.

Enfin, les usagers des services contribuent également à leur financement.

Nous comprenons alors que notre communauté de communes qui dispose de ressources faibles au regard de l'étendue du

territoire qu'elle couvre, peut être tentée par deux écueils : l'augmentation des impôts ou la réduction des services proposés. Pourtant d'autres pistes doivent être envisagées : rapprochement avec d'autres collectivités pour mutualiser les équipements (piscine, salle de sport, école de musique, ...) et les services ; contribution plus juste des usagers aux services utilisés ; clarification de la répartition des compétences entre les communes, la communauté de communes, le conseil général et le conseil régional : n'y a-t-il pas un échelon de trop ?

Le fort vote d'extrême droite sur notre territoire depuis de nombreuses années nous invite à une remise en cause profonde de notre fonctionnement pour répondre aux préoccupations de nos habitants.

La création d'emplois doit être la priorité et cette compétence (économie) est exercée par la communauté de communes. Nous devons donc, chacun à notre échelle, soutenir notre communauté et lui donner les moyens de mettre en place une politique de création d'emplois la plus ambitieuse possible (soutien aux entreprises déjà en place, aides à l'implantation de PME et professions libérales, ...). L'implantation de grosses entreprises est possible, mais il faut pour cela se battre avec les grands bassins d'emploi que sont Dijon, Beaune, Dole, Chalon-sur-Saône et nous n'avons souvent pas assez de cartes en main. Il faut donc que les élus départementaux (députés et sénateurs) privilégient à un moment donné notre territoire au détriment du leur pour amorcer notre développement.

Dans un contexte de faible croissance, nous devons rester pragmatiques tout en demeurant ambitieux sur le rôle à jouer par notre communauté de communes qui sera demain l'échelon local prépondérant.

ENFANCE-JEUNESSE

//// Un service sur tout le territoire

Le Service Enfance-Jeunesse concourt, par ses activités, à développer des valeurs éducatives et sociales : le « vivre ensemble », la solidarité, l'autonomie...

Le Service Enfance-Jeunesse a pour vocation d'organiser l'accueil de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse du territoire communautaire. Soutenu financièrement par des partenaires institutionnels comme **la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Mutualité Sociale Agricole**, le Service Enfance-Jeunesse répond à un besoin social d'accueil des enfants du territoire. Tous les lieux d'accueils de loisirs sont agréés auprès de la Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection Maternelle Infantile (pour les moins de six ans).

Plus de 40 animateurs sont recrutés chaque année, en fonction de leurs diplômes (BAFA et BAFD), de leurs compétences et de leur motivation à agir pour l'enfance et la

jeunesse. Ces équipes élaborent des projets d'animation qui se veulent éducatifs et ludiques. Chaque structure ouverte, garantit aux familles un accueil de qualité, dans des espaces aménagés, sécurisés et adaptés à l'âge des enfants.

LA FORMATION

Chaque année le Service Enfance-Jeunesse permet aux personnels titulaires et contractuels de partir en formation. En 2011, deux animateurs ont passé leur premier stage BAFA, deux animateurs ont passé leur premier stage BAFD. Un directeur a passé son dernier stage BAFD. 85 % du personnel est titulaire d'un diplôme relatif à l'encadrement des enfants en structures de loisirs (34 diplômés sur 40 animateurs).

UN ACCUEIL ÉDUCATIF DE QUALITÉ

Les équipes d'animation proposent des activités d'éveil développant la complémentarité avec les autres temps d'apprentissage : école, famille, milieu associatif.

LES ACTIONS VISENT L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES

Chaque année des projets voient le jour, tels que : la sensibilisation à la protection de la nature et l'environnement, l'apprentissage du langage des signes, l'intégration des



ENFANCE-JEUNESSE

→ enfants porteurs de handicap, l'initiation à la sécurité routière, le jeu pour tous les âges. Ces activités apportent des connaissances nouvelles aux enfants et sont abordées de manière ludique sur tous les temps périscolaires. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale attribue une subvention dédiée à ces actions. L'accompagnement financier de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale concerne prioritairement les actions structurantes développées dans le cadre des accueils collectifs de mineurs selon trois thématiques :

- La prise en compte des mineurs en situation de handicap.
- L'implication des familles.
- Le développement d'activités éducatives innovantes.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2011

Ce projet d'action a été proposé à la DDCS par l'accueil de loisirs périscolaire de Saint-Seine-en-Bâche, qui est au cœur du Regroupement pédagogique intercommunal de quatre communes : Laperrière-sur-Saône, Samerey, Saint-Symphorien-sur-Saône et Saint-Seine-en-Bâche. Étendu sur un rayon de 10 km, ce secteur est desservi par de grands axes routiers, l'axe Dole / Les Maillys et l'axe Saint-Seine-en-Bâche / Saint-Jean-de-Losne. Au cours de l'année scolaire 2010-2011, le territoire a été marqué par plusieurs accidents de la circulation, heureusement sans gravité. Souhaitant faire réagir les enfants sur leur sécurité, nous leur avons proposé d'élaborer ce projet de prévention routière de manière ludique :

- Découvrir leur environnement local sur le plan de la circulation routière,
- Développer leur agilité dans l'utilisation de leur bicyclette,
- Créer un jeu de société en utilisant leur espace naturel comme référence.
- Participer à la vie de la Commune, à l'aide d'une soirée Jeux (jeux créés par les enfants).

ATELIERS LANGAGE DES SIGNES

Ces ateliers ont été menés sur l'année scolaire 2011 à Bonnencontre, sous la forme d'une initiation ludique au langage des signes, animations réalisées avec l'aide d'un intervenant spécialisé.

La communication avec des enfants et adultes handicapés a pour but d'amener notre public à mieux comprendre et mieux respecter les personnes souffrant de handicap.

Connaître le monde des « mal entendants » (difficulté, situation, désir de communiquer ...) et apprendre aux enfants une autre forme de communication que la voix, les initier à un autre langage, permet d'ouvrir les esprits et de sortir de l'indifférence générale.

ACCUEIL DE L'ENFANT HANDICAPÉ

Ce projet a été proposé en 2010 puis en 2011, pour répondre à une réalité de terrain : l'accueil d'un enfant en fauteuil. Il fallut donner la possibilité aux enfants de s'exprimer sur le handicap et de faire une place à l'enfant handicapé, au sein du groupe, d'utiliser leurs connaissances pour transmettre et communiquer leur expérience à leur famille.

Une rencontre avec les parents, l'équipe du Service de Soins et d'Aide à Domicile pour Enfant Handicapé, et les animateurs a été programmée. Tout au long de l'année, une sensibilisation a été proposée aux enfants et aux adultes par des activités communes.

Mise en place d'une journée thématique avec : intervenants spécialisés, présentation par les enfants des projets réalisés, travail commun avec le périscolaire de Bonnencontre qui propose un atelier sur le langage des signes.

LE LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

Il est abordé avec les Etablissements Hospitaliers et les Maisons de retraite : EHPAD Saint-Jean-de-Losne, Centre Hospitalier de Seurre et Maison de retraite de Labergement-lès-Seurre : participation à la *Semaine Bleue*, rencontres régulières tous les jeudis : atelier broderie, échanges autour de chansons, de poésies, d'histoires avec les résidents.

LE TEMPS DU REPAS

Il est un temps éducatif à part entière, sur lequel les enfants apprennent les règles de socialisation, le respect de l'autre. Le repas est aussi synonyme de plaisir. L'éducation au goût, l'équilibre alimentaire se traduisent concrètement par des animations thématiques autour de la connaissance des aliments et par des activités culinaires favorisant la découverte de nos sens. C'est sur la pause méridienne que les enfants accueillis sont les plus nombreux. Certains restaurants scolaires sont installés sur place, dans les salles mises à disposition pour les accueils périscolaires : Pagny-le-Château, Franxault, Trouhans, Pouilly-sur-Saône, Saint-Seine-en-Bâche, Labergement-lès-Seurre, Bonnencontre, Losne et Esbarres servent des repas en liaison froide avec un prestataire extérieur : *Bourgogne Repas*.

- À Saint-Jean-de-Losne, les enfants sont accueillis à l'EHPAD depuis la rentrée 2011.
- À Seurre, les enfants sont accueillis, pour les plus grands (+ de 6 ans), au Collège Dinot, et au Centre Hospitalier Ernest-Noël pour les plus jeunes (- de 6 ans).
- À Saint-Usage et Echenon, les enfants mangent au collège des Hautes Pailles d'Echenon.

LES MODALITÉS D'ACCÈS AU SERVICE

les enfants doivent être inscrits en début d'année scolaire (de septembre à juin).

Huit forfaits au choix sont proposés :

- 3 forfaits semaines-complètes : les forfaits matin, midi et soir.
- 3 forfaits *demi-semaines* (2 jours fixes à déterminer lors de l'inscription) : les forfaits matin, midi et soir.
- 1 forfait *garde alternée* (une semaine sur deux ; tarif deux jours par semaine).
- 1 forfait *spécial allergie alimentaire* (sous condition de signature d'un Projet d'Accueil Individualisé, pour l'accueil du midi).

Ces forfaits tiennent compte du coût global annuel du service réparti forfaitairement sur les 10 mois d'ouverture périscolaire, quel que soit le nombre de jours de présence de l'enfant dans le mois. Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles, en priorité pour les enfants dont les deux parents travaillent. Les informations relatives aux périodes d'inscription sont distribuées dans toutes les écoles du territoire. ●

//// Sport l'été avec le CDS

Fort de ses 1000 licenciés et 200 dirigeants et éducateurs, l'Office des Sports du Canton de Seurre oeuvre tout au long de l'année via ses clubs partenaires pour offrir aux petits et grands une large gamme d'activités sportives sur le canton. Ainsi sont à votre disposition, tant les sports collectifs tels, basket, hand, foot, rugby, volley, mais aussi les sports individuels tels acrosport et acrogym, boules lyonnaises, boxe, cyclotourisme, judo, karaté, kayak, natation, tennis, triathlon....

L'année scolaire se clôt par l'organisation d'un Raid sportif; cette année aura lieu la sixième édition le 16 juin 2012. Raid rassemblant de nombreuses équipes de 4 enfants autour de 4 épreuves telles parcours de VTT, run and bike, natation et kayak.

Lors des vacances d'été la plupart des clubs se mettent en léger sommeil afin de mieux recommencer une année calquée sur le calendrier scolaire. Mais certains sont alors à leur apogée et l'on retrouve agréablement les joies de l'eau autour de la piscine et de la Saône avec la natation et le kayak. Les routes et chemins du canton et autres sites de notre beau territoire sont eux aussi à l'honneur et se voient parcourir par les cyclotouristes et les vélos et foulées des courageux triathlètes.

Quant aux enfants voulant s'adonner au sport, découvrir de nouvelles activités pour la rentrée ou simplement se défouler sainement, l'OSCS leur offre cet été comme depuis de nombreuses années l'occasion via le Centre de Découverte Sportive.

Ainsi le C.D.S. ouvre ses portes du 9 juillet au 3 août 2012 et permet aux enfants de 6 à 16 ans de s'épanouir dans la réalisation des nombreux sports à leur disposition pendant la saison. À noter indifféremment, sports collectifs, baseball, badminton, hockey, ultimate, pétéca, sports de combat, arts du cirque, piscine, kayak, acrobanches, natation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site www.oscs.fr
Une plaquette est également à votre disposition à la communauté de communes.

VACANCES D'ÉTÉ

Un bel été s'annonce au sein du Service Enfance-Jeunesse. Les équipes sont dans les *starting-blocks* et préparent les grandes vacances de vos enfants avec fébrilité !

UN VOYAGE DANS LE TEMPS SERA PROPOSÉ AUX ENFANTS.

En effet, la Préhistoire, le Far West et les contes d'autrefois seront revisités. Tout en s'amusant, les activités proposées par les équipes conjugueront : créativité, évasion et découverte.

À partir de ces grands thèmes de l'été, les enfants pourront :

POUR LE MOIS DE JUILLET :

- faire un retour dans un passé lointain et passionnant, à la recherche des premiers hommes préhistoriques et aller encore plus loin, à la poursuite des dinosaures... les activités créatrices, les grands jeux et les sorties s'inspireront de ce fil conducteur.
- jouer aux chevaliers et aux princesses, résoudre des énigmes, découvrir des cités mystérieuses... autant d'activités créatives et de moments magiques qui transporteront les enfants dans des pays imaginaires...

POUR LE MOIS D'AOÛT :

- jouer aux cow-boys et aux indiens, partir à la découverte des plaines du Far West, apprendre de nouvelles techniques, vivre des veillées et partager des grands jeux...

Les parents sont les bienvenus tout au long de l'été et seront invités à partager des moments conviviaux. Les équipes d'animation, attachées aux valeurs éducatives et au respect des besoins de l'enfant garantiront aux parents, une qualité d'encadrement et de sécurité au sein des centres de loisirs.



Espace aquatique à Seurre

Ouvert du samedi 30 juin au dimanche 2 septembre inclus ; fermeture exceptionnelle le samedi 28 juillet en raison d'une compétition. (Tarifs principaux : adultes 3,60 € et moins de 18 ans 2 €)

TRAVAUX



/// Des locaux plus spacieux pour le siège de la communauté de communes à Seurre

La communauté de communes n'a cessé d'accroître ses compétences et son périmètre d'intervention depuis ces dernières années, et s'est dotée par conséquent de personnel supplémentaire. Les locaux qui existaient sont devenus trop étroits, et des travaux d'extension ont dû être entrepris.

C'est donc tout prochainement que le public pourra découvrir ces locaux agrandis et réaménagés.

L'extension arrière comporte un accueil lumineux, qui ouvre ensuite sur les bureaux du service Environnement-Déchets et du service Enfance-Jeunesse. Un local de stockage vient compléter l'ensemble.

Cette extension permet aussi de rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

LES TRAVAUX EN QUELQUES DONNÉES

- Surface créée : 99 m².
- Type de construction : modulaire, avec un sas de liaison en construction traditionnelle.
- Coût des travaux d'extension : 82 500 € HT.
- Subvention : État 30%.

SOCIAL

/// Programme habiter mieux

C'est une nouvelle subvention pour financer les travaux de rénovation énergétique des propriétaires occupants !

PRINCIPALES CONDITIONS D'OCTROI DES AIDES

- être propriétaire occupant d'un logement de plus de 15 ans,
- ne pas dépasser les plafonds de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat,
- réaliser des travaux d'amélioration thermique éligibles par l'Agence Nationale de l'Habitat et permettant de réaliser un gain minimum de 25% d'économie d'énergie.

Le Comité Départemental d'Amélioration de l'Habitat :

- pratique l'avance de subvention préalable au démarrage des travaux,
- est mandataire des fonds correspondant aux subventions octroyées aux ménages,
- verse directement aux entreprises pour les ménages dont le reste à charge est financé par un Prêt à Taux Zéro sans frais de gestion.

Contact :

CDAH-PACT de Côte-d'Or,
4 rue de la Redoute, ZAE Cap Nord,
BP 37610, 21076 Dijon Cedex.
www.pactcotedor.fr / info@pactcotedor.fr
Tél. : 03 80 60 83 15

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE :

En préalable à la réunion de la Commission Locale de l'Énergie à Seurre, le SICECO, Bourgogne Énergies Renouvelables et le CDAH ont rencontré la communauté de communes et les représentants de *Domicile-services* et de la SDAT (Société Dijonnaise d'Aide par le Travail) pour mettre en place avec les travailleurs sociaux, à titre expérimental sur notre territoire, des actions de repérage et d'aide aux personnes en *précarité énergétique*.

Contact :

Marie-Jo Lottier, Maire de Saint-Symphorien-sur-Saône
ou Michel Moutrille, Vice-président *Rives de Saône*.

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE :

Ouvert à tous ceux qui ne peuvent pas (ou ne veulent pas !) préparer leur repas, le service délégué à l'ADMR livre, tous les jours, dans les 37 communes du territoire des plateaux préparés par une cuisine centrale. Le tarif des repas, portage compris, est de 8,55 €.

N'hésitez pas à contacter l'ADMR au 03.80.29.01.43 service mis en place sous deux jours.

ALCYON - LE TREMLIN

Spécialisée dans la gestion du logement social, l'association seuroise est reconnue d'intérêt général. Les dons qui lui sont faits sont donc déclarables sur votre déclaration d'impôts sur le revenu.

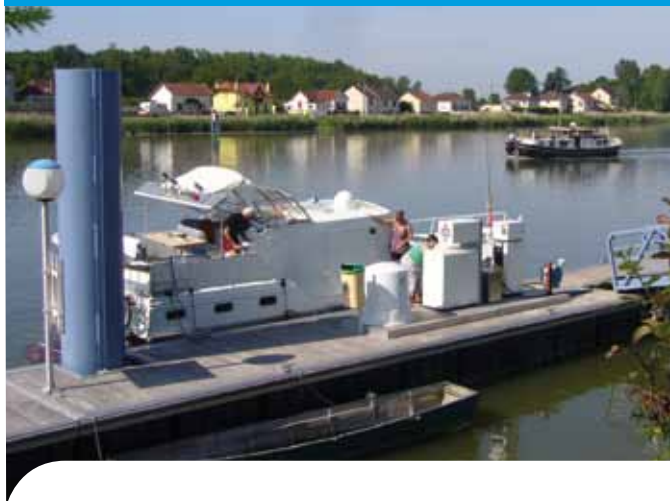
Contact :

Mélanie BRETIN,
Place de la Gare 21250 Seurre.
Tél./fax : 03.80.20.40.31.
alcyon.letremplin@orange.fr

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE VIA INTERNET

Nouveau pour le règlement de vos factures (école de musique, repas à domicile) : la mise en place prochaine du Titre Payable par Internet vous permettra de régler par carte bancaire via Internet en toute sécurité. Vous serez informés lorsque le dispositif sera opérationnel. À suivre...

ACTIVITÉS FLUVIALES



//// Station fluviale à Saint-Jean-de-Losne

La station d'avitaillement est ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h15 et de 14h à 17h30.

Les plaisanciers peuvent venir s'approvisionner en fioul domestique, gazole et SP 95 pendant ces plages horaires ; Johanna et Mahmoud les accueilleront chaleureusement ! En dehors de ces horaires, le libre-service pour le gazole et le SP 95 est disponible (paiement par carte bancaire). Nos agents pourront également proposer des badges et des jetons pour un approvisionnement en eau et électricité. (9,40 € le jeton pour un approvisionnement mixte ; 22,50 € le badge pour 15m³ d'eau ou 45 € pour 30 m³) Possibilité également de vidanger les eaux usées et eaux de fond de cale de votre bateau...



//// Technoport de Pagny

Une travée du bâtiment (anciennement BUT) est occupée par EUROPORT, le gestionnaire du port de Pagny, pour le stockage de produits agroalimentaires; une nouvelle activité que nous souhaitons voir se développer. Une première en fin de mois un fluvio-maritime livrera 500 tonnes de bobines de feuillard d'acier (8 à 10 tonnes/pièce) pour une entreprise du Jura. D'autres projets sont en cours.

TOURISME

//// À propos de taxe de séjour

La taxe de séjour s'applique sur le territoire de la communauté de communes depuis 2006.

À QUOI SERT-ELLE ?

Elle est exclusivement consacrée au développement touristique du territoire.

QUI PAYE LA TAXE ?

Concrètement, ce sont les touristes qui paient la taxe aux hébergeurs. Ces derniers remplissent une mission de collecte et reversent ensuite le produit à la communauté de communes.

Deux types de taxe existent :

- une taxe *au réel* assise sur la nuitée pour les hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, chambres d'hôtes
- une taxe *forfaitaire* pour les campings, aires de détente et ports de plaisance.

QUEL EST LE MONTANT DE LA TAXE ?

Les montants de la taxe de séjour sont votés chaque année par la communauté de communes, et sont plus ou moins élevés selon la catégorie des hébergements.

Pour la taxe au réel, les tarifs 2012 sont compris entre 0,37 € et 0,93 € par nuitée et par personne. À noter que des



➔ exonérations sont prévues, en particulier pour les enfants de moins de 13 ans.

Pour la taxe forfaitaire, le tarif 2012 est de 0,25 € par nuitée et par personne, avec des abattements qui tiennent compte des variations de fréquentation (abattement obligatoire 40%) et du contexte local : ruralité, inondabilité etc. (abattement facultatif de 50% à 90% pour les campings et aires de détente.)

QUEL EST LE MONTANT COLLECTÉ ET SON UTILISATION ?

En moyenne depuis 5 ans, la taxe de séjour rapporte 20 000 € par an.

90% de ce montant est reversé à l'Office de Tourisme *Rives de Saône*, auquel la communauté de communes a confié la promotion et l'animation touristiques de son territoire.

Les 10% restants sont utilisés pour des actions de développement touristique menées directement par la communauté de communes : en 2010, participation à l'édition du plan *Rives de Saône* avec liste et coordonnées des hébergements. ●

Exemple d'un camping de 120 emplacements

- 1 emplacement = 3 personnes, soit une capacité d'accueil de 360 unités.
- Jours d'ouverture dans l'année : 120
- Tarif : 0,25 € / nuitée / unité de capacité d'accueil
- Abattement obligatoire prévu de 40%
- Abattement facultatif voté par la communauté de communes : 50%
- Compte tenu des abattements, la taxe réellement due par nuitée s'élève à 0,075 € / nuitée / unité de capacité d'accueil

//// Découvrir un nouveau sentier de randonnée pédestre

Dans la série *Découvrez nos sentiers de randonnée pédestre*, nous nous dirigeons aujourd'hui vers Losne et la forêt domaniale du Pochon. Un nouvel itinéraire a été balisé (merci au passage à nos baliseurs bénévoles !), sur une longueur de 13 km sans difficulté particulière. Le circuit alterne paysages ouverts et passages en forêt, fort agréable par la variété des essences d'arbres et l'ombrage qu'elle apporte en période de chaleur.

Circuit balisé jaune. Départ place de la Mairie à Losne (le totem sera prochainement installé), puis direction Maison Dieu et la forêt du Pochon par la rue du Pontreux. ●



Auvillars-sur-Saône

• Dimanche 24 Juin : vide-grenier (terrain de loisirs vers le château d'eau). Association *La Sereine en Fête*. Entrée gratuite. Réservation au 03 80 26 95 63.

Chamblanc

• Vendredi 15 juin : Fête de la Musique
• Dimanche 16 septembre : Exposition Artisanale avec animations sur le thème du cirque.

Chivres

• Dimanche 1^{er} Juillet : 13^{èmes} Puces et 3^e *Retromotors*, véhicules anciens et exposition de matériel militaire. Entrée gratuite, inscriptions 06 63 78 94 48.

Esbarres

• Samedi 23 Juin : Festival de musiques par BDM Live, à partir de 19h, place du village
• Du 21 au 26 juillet : 2^e festival d'échecs d'Ebarres
• Dimanche 5 août : Fête de la Moisson, à partir de 9h30, place de l'Église.

Jallanges

• Dimanche 9 septembre, vide grenier du Comité des Fêtes

Pouilly-sur-Saône

• Dimanche 3 juin : vide-grenier du comité des fêtes.

Saint-Jean-de-Losne

• Samedi 16 et dimanche 17 juin : 42^e Pardon des Mariniers
• Jeudi 21 juin : Fête de la Musique
• Dimanche 8 juillet : Challenge *Dragon Boat*
• Vendredi 13 juillet : Fête Nationale: Retraite aux flambeaux
• Dimanche 5 août : Vide greniers
• Mercredi 15 août : Foire annuelle
• Samedi 18 et dimanche 19 août : Fête Patronale
• Dimanche 26 août : Promostjean, concert orgue et trompette, 17h Église Saint-Jean
• Dimanche 9 septembre : Fête de la Libération de la Ville

En juillet et août, le vendredi soir Concerts des Vendredis des Quais.

Saint-Usage

• 23 et 24 juin: fête patronale, place de la Gare d'Eau
• Samedi 23 juin, en soirée : feu d'artifice, les majorettes de Saint-Aubin et fête foraine
• Dimanche 24 juin : fête foraine

Seurre

• Samedi 23 juin : Fête de la musique, quais de Saône et centre ville.
• Samedi 7 et dimanche 8 juillet : L'Étang Moyenageux, à l'Étang-rouge, fête médiévale organisée par l'Amicale de fêtes et l'association de l'Étang-rouge.
• Samedi 4 août : Braderie en centre Ville organisée par L'union commerciale et artisanale
• Dimanche 5 août : Fête patronale (fête foraine, concert, feux d'artifice)
• Dimanche 5 août : Course à pied le long du halage (10 Km) organisée par le Club de Triathlon de Seurre
• Dimanche 12 août : Grand prix cycliste de la Ville de Seurre.
• Dimanche 19 août : Vide grenier sur les quais de Saône organisé par l'Amicale des fêtes.
• samedi 25 et dimanche 26 août : Grand prix motonautique. Championnat de France. Organisation: ASPROMO, Ville de Seurre et *Rives de Saône*. Baptême d'hélicoptère, [renseignements au 06 62 33 40 66]
• Samedi 15 septembre : 14^{es} rencontres de musique ancienne, Église de Seurre.

Rives de Saône

15 bis Grande rue du Faubourg Saint-Michel - BP 67
21250 Seurre Cedex - Tél. 03 80 20 48 54 / Fax 03 80 20 89 39
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Directeur de publication Jean-Luc Soller.

Mise en page Fuglane, Dijon / Imprimé sur papier PEFC, réseau Imprim'vert.
Crédit photos Communauté de communes / ISSN : 1958-508X